



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de CORSE

Ajaccio, le 6 mars 2015

Le directeur régional de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement

à

Monsieur Christophe BRION

Nos réf. : DREAL/SBEP/DSPEI/AS/2015 n°200  
Affaire suivie par : A.Savignac  
Courriel : agnes.savignac@developpement-durable.gouv.fr  
Fax : 04 95 21 79 89

**Objet** : Annulation de votre dossier de demande d'examen au cas par cas (F09415P006)

Monsieur,

Vous avez fait part à mes services de votre souhait de retirer la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour le projet suivant :

**Nom du projet** : construction d'une aire de stationnement de 200 places  
**Commune** : CORBARA- lieu dit « Parata »

Votre demande d'examen au cas par cas ayant été, conformément à la réglementation, publiée sur le site Internet de la DREAL Corse, le présent courrier sera publié sur le même site en regard à celle-ci, afin de la clore en toute transparence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée..

Pour le directeur, et par  
délégation, la chef de service  
Biodiversité Eau et Paysage

Isabelle CLEMENCEAU

[www.corse.developpement-durable.gouv.fr](http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : 9h30-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 4 95 51 79 70 – fax : 33 (0) 4 95 51 79 89  
19 Cours Napoléon  
CS 10 006  
20704 Ajaccio Cedex 9